

22 PRIORITES SYNDICALES FNSEA JA demandent au gouvernement de :

1. Réglementer les transactions sur les marchés financiers pour **lutter contre la spéculation** sur les matières premières agricoles ;
2. Défendre une **PAC ambitieuse** qui exige un budget sécurisé ;
3. Conserver dans la **PAC** des **moyens d'action efficaces** sur les marchés, des outils de gestion de crise, les droits de plantation, les quotas de sucre... ;
4. Offrir à tout candidat à **l'installation** un soutien personnalisé, qui réponde aux besoins spécifiques de son projet ;
5. Inciter fiscalement les cédants à **transmettre** leur exploitation à un jeune qui s'installe ;
6. Reconnaître le travail effectué par les **agricultrices** sur les exploitations en leur accordant des droits gratuits de retraite complémentaire obligatoire ;
7. Calculer la **retraite** des agriculteurs sur leurs 25 meilleures années et non plus sur la totalité de leur carrière ;
8. **Protéger le foncier agricole** par des politiques qui pénalisent les étalements des villes au détriment des espaces agricoles ;
9. Evaluer l'impact économique et social de toute nouvelle **règlementation** sanitaire ou environnementale ;
10. Instaurer un moratoire sur les projets d'extension des **zones vulnérables** et supprimer certaines mesures des programmes d'action ;
11. Mettre en œuvre une politique de l'**eau** quantitative (**stockage**) et qualitative (**protection des masses d'eau**) compatible avec le développement de la production agricole ;
12. Reconnaître le droit des agriculteurs de s'organiser ainsi que la spécificité de l'agriculture dans le **droit de la concurrence** ;
13. Imposer à la **grande distribution** de répercuter la hausse de l'alimentation animale et des autres intrants ;
14. Sanctionner les **pratiques abusives** et déloyales de la grande distribution vis-à-vis de ses fournisseurs ;
15. Réguler sans délais la population des **loups**, des **prédateurs** et des **nuisibles** ;
16. **Simplifier les mesures administratives**, alléger les procédures et réduire les délais d'instruction et de recours ;
17. Fixer des tarifs de rachat d'électricité stables et réévalués pour **soutenir la production d'énergies renouvelables** (méthanisation, solaire...) par les exploitations agricoles ;
18. Rétablir les **exonérations de charges sociales** pour l'emploi de travailleurs occasionnels, les étendre aux travailleurs permanents ;
19. Réformer le mode de financement de la protection sociale en privilégiant la **TVA emploi** qui s'applique sur les produits importés ;
20. Permettre la constitution de **provisions fiscales** pour gérer les risques de toute nature et maintenir la valeur ajoutée de l'exploitation ;
21. Assurer d'ici 2015, le déploiement effectif du **très haut débit** sur tous les territoires ;
22. Mettre en place une péréquation entre les territoires pour lutter contre les **déserts médicaux** ;